

2ème Conférence facturation
jeudi 16 juin 2022

Prochaine conférence facturation : jeudi 13 octobre à 14h

Ordre du jour :

- vos actualités
 - vos questions
 - votre avis sur le poste facturation
 - point sur la formation au médiatteam
 - point sur la plateforme art51 : quels sont les pb qui vous empêchent de verser vos fichiers ?
-

Participantes : Mme Sarah HANS (l'Ermitage Mulhouse)- Mme Chloé BOUSCASSE (DIMEF Marseille) - Mme Anne MAGDELAINE (FDE Strasbourg) - Mme Ludivine VALEMBOIS (FDE Gard Nîmes)- Mireille Rozé (ENCP)

La nouveauté c'est que vous devez cultiver un lien régulier avec vos coordinatrices locales (CL) pour effectuer la facturation du programme :

- Si un numéro NIR est manquant, contacter vos CL pour savoir si c'est une erreur ou bien si le numéro n'est pas encore transmis à votre établissement.
- si les NIR sont saisis avec des espaces, demander aux CL de saisir sans espace pour vous éviter des corrections ligne par ligne.
- fichier indemnités : s'il manque des numéros professionnels (ADELI ou RPPS), ou la qualification des expérimentateurs secondaires en oui/non, contacter les CL pour qu'elles les saisissent dans les fiches annuaires des professionnels. Elles seules peuvent le faire.
- chaque mois faire un premier export 10 ou 15 jours avant la date butoir du 5 (du mois suivant) pour avoir le temps de contrôler les données exportées et, le cas échéant, solliciter les CL à ce propos, sans urgence.

Actualités

Sarah Hans (Mulhouse) : pb des versements qui sont encore refusés aujourd'hui, alors que la semaine dernière elle avait reçu un message de validation de versement. Vient de renvoyer un mail à l'équipe support de la plateforme art51.

Anne Magdeleine (Strasbourg) : a eu quelques soucis mais depuis la conférence précédente, n'en a plus sauf des NIR manquants- depuis avril 2022. Proposition de faire un mail à l'équipe support plateforme pour voir si ils peuvent récupérer les NIR de leur côté en donnant les : nom, prénom de l'enfant, la date de naissance, le rang, le sexe. Si c'est le cas, merci de partager l'info avec nous tous. On croise les doigts parce que ce serait aidant pour beaucoup d'entre vous.

Questions

Chloé bouscasse (Marseille) : comment se décompose le budget/enfant 1399€ et les factures ? Il y a 2 types de factures :

- les factures vers l'asso St ex : elles sont basées sur les forfaits qui ont bien été versés à votre établissement. Périodiquement on vous demande de remplir un fichier (en 2021 il y en a eu un seul (vu le nombre des inclusions), en 2022 on a décidé par trimestre de date à date, nous vous solliciterons début juillet pour le prochain). Attention : vigilance sur les dates car certains d'entre vous nous ont transmis des fichiers d'inclusions jusqu'au 1er mars, d'autres jusqu'au 31 mars.
- les factures aux professionnels libéraux : en fonction de votre organisation et de ce qui a été décidé entre vous et chaque libéral. Nous avons proposé à chaque direction de conventionner avec chaque libéral afin de poser un cadre à leur exercice, par exemple s'ils consultent dans l'établissement, comment ? leurs modalités de paiement des honoraires (à l'acte, mensuellement, trimestriellement, etc). Des modèles de convention sont à disposition dans votre CDP, celle de votre direction et vos CL. Cela reste du choix de votre direction.

A noter que si tous les professionnels doivent remplir des fiches de suivi à chaque consultation pour faire trace de leur activité de soin (ce qui est ensuite remonté à la CNAM par notre équipe), il n'est pas obligatoire pour eux, de vous les transmettre toutes en version facture. Si cela arrange toutes les parties, une seule facture mensuelle regroupant toutes les consultations d'un professionnel peut vous être transmise. Ex : sur Avrillé, la psychomotricienne a fait 43 consultations en 1 mois, donc quand c'est possible faire une seule facture arrange tout le monde, surtout si le professionnel doit la déposer sur CHORUS !

Point médiatteam

- module indemnisation : plus besoin de me l'envoyer (pas de transmission d'un export par mail car nos boîtes ne sont pas sécurisées pour des données de santé) mais vous pouvez faire un export pour votre gestion interne :
 - cliquez sur le camembert, puis indemnisations : vous avez un fichier excel qui retrace toute l'activité de soin des médecins, psycho et psychomot dans votre établissement.
 - si vous filtrez les expérimentateurs secondaires dans ce fichier, seules les consultations libérales apparaissent.

Ce fichier peut vous être nécessaire pour que vous analysiez les flux financiers du programme : ce qui entre et ce qui sort, pour donner des repères à votre direction lors de la montée en charge. Exemple : est-ce que ça coûte plus cher à l'état de faire appel à des libéraux ou des salariés ? Qui gère le pot commun des soins précoces ?

Point RGPD / Attention à l'enregistrement de ces fichiers sur des supports sécurisés comme votre réseau, pas sur votre ordinateur individuel.

Point plateforme ART51 :

Mireille a un profil admin local, elle ne peut pas voir vos fichiers, ni les problèmes que vous rencontrez. Cependant si vous l'en informez, elle peut les faire remonter à la CNAM par d'autres voies, grâce à notre hiérarchie par exemple. Donc n'hésitez pas à nous mettre en copie de vos échanges avec l'équipe support de la plateforme, à l'adresse suivante :

support+id314@plateforme-article51.zendesk.com

Point CHORUS

Lors de la 1ère conférence facturation, Mme Zouhairi (La Roche) évoquait ne pas avoir d'info de la part de cette plateforme, or Mme Valembois (Nîmes) en reçoit. Comment fait-elle ? peut-elle donner des pistes aux utilisateurs CHORUS ? Mme Valembois n'en sait pas plus car tout était déjà en place à son entrée dans ce poste. Point à explorer svp, car ça serait aidant pour certains d'entre vous.

Point formation facturation

Au vu des évolutions du médiatteam depuis 2020, nous souhaitons simplifier la formation facturation. Utilisez-vous tous les onglets que vous avez définis en formation : à part l'onglet Standard :

- Contrôle filtre
- Contrôle statut
- Paiement suivi
- Paiement interruption/fin de suivi ?

Nous envisageons de supprimer l'onglet Contrôle statut, mais Mme Magdeleine signale qu'en avril elle avait encore des dossiers sans statut. Or actuellement le statut (suivi/interruption/sortie) doit être obligatoirement renseigné pour créer un dossier d'enfant. A vérifier pour avancer sur le sujet.

Quel professionnel pour cette facturation pegase ?

Un établissement envisage de missionner une secrétaire sur ce poste. Quel est votre avis ? Chloé Bouscasse (Marseille) est secrétaire administrative, elle constate qu'il faut beaucoup de liens avec la coordination locale et beaucoup de liens aussi avec le comptable de la

centrale DIMEF. Elle a dû prendre rdv avec lui pour échanger et éclaircir certains points. A ce jour, elle verse sur la plateforme art51, et voit bien que les forfaits ont été versés à la paierie départementale. Mais le comptable de son établissement n'a pas encore pu faire diriger les forfaits sur son budget. Il y a donc un niveau supplémentaire, c'est plus compliqué.

Anne Madgeleine (Strasbourg) : ça va beaucoup plus vite maintenant. Le pb principal reste les NIR manquants. Voir avec sa direction si celle-ci ne peut pas appuyer la demande au service administratif ASE des numéros pour l'établissement. Une des CL a eu l'idée de faire un courrier sur le sujet aux référentes administratives de l'ASE avant les premières inclusions, en précisant que le département avait donné son aval au projet. Les NIR arrivent plus vite et pas que ceux des enfants pegase, mais pour tous les enfants du foyer. On voit bien ici que ce n'est pas une mission pour vous, mais bien informer la personne dans votre établissement qui peut faire évoluer la situation.

Merci de votre présence. Bel été

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique Facturation, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-facturation>

Pour accéder à cet espace votre mot de passe est : segape

Vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02 41 21 40 86,

et pour les journées où nous sommes en télétravail :

fabienne.georges@programmepegase.fr

mireille.roze@programmepegase.fr

Prochaine conférence facturation : jeudi 13 octobre à 14h